

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 4 juillet 2025,
suite à la réunion du 3 juillet 2025 qui n'avait pas le quorum

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 15/07/2025

ID : 027-212702542-20250709-D2025_30-DE

Conseil municipal du	9 juillet 2025	Délibération N°	2025-30	1/1
----------------------	----------------	-----------------	---------	-----

OBJET : Tarifs de concessions cimetière, columbarium, caverne

Tableau des présences

Conseillers	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	X		
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET		X	
Laurence HUZE		X	Patricia BRAY
Franck LAMBLARDY		X	Raphaël NORBLIN
Mathieu MARÇAL		X	
Jean-Nicolas MASSON		X	
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE		X	Alain MIMEAU
Ludovic SOULARD		X	
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice 13

Présents 6

Votants 9

Secrétaire de séance : Valérie BRANDIN-BEGHIN

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs des concessions du cimetière comme suit :

Concession 30 ans	305 €	Renouvellement	305 €
Concession 50 ans	406 €	Renouvellement	406 €
Columbarium 30 ans	609 €	Renouvellement	254 €
Caverne 30 ans	950 €		

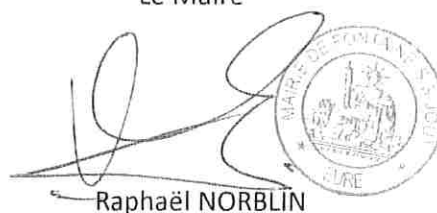
La répartition tarifaire pour toutes ces concessions est de 2/3 pour la commune de Fontaine sous Jouy et 1/3 pour le CCAS de Fontaine sous Jouy.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Raphaël NORBLIN